
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 7 juillet 2011 à 9 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA11 30 07 0259

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 22

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 7 juillet 2011 soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA11 30 07 0260

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

CA11 30 07 0261

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE AU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT NUMÉRO RP-10-PARC-75 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PHASE 2 DU PARC FRANÇOIS-VAILLANCOURT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE pas donner suite au processus d'octroi de contrat numéro RP-10-PARC-75 pour le réaménagement de la phase 2 du parc François-Vaillancourt.

ADOPTÉ

20.01 1110443007

CA11 30 07 0262

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ORGANISME ÉQUIPE RDP - PROJET « INTERVENTION DE RUE » - AUTORISATION AFFECTATION SURPLUS DE GESTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$, non récurrente, à l'organisme Équipe RDP pour la réalisation du projet *Intervention de rue* dans le quartier Rivière-des-Prairies, conditionnelle à l'obtention des interventions favorables du Service du développement et des opérations, Administration et de la Direction des services administratifs;

D'autoriser une affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 15 000 \$ dans le cadre d'une entente intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Équipe RDP;

D'autoriser un virement de crédits à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 40% par la ville centrale, pour un montant de 10 000 \$ et à 60% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 15 000 \$.

ADOPTÉ

20.02 1113163003

CA11 30 07 0263

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30041

VU l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30041 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M., c. C-4.01, tel qu'amendé) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;

DE transmettre, pour approbation, une copie dudit règlement au ministère des Transports du Québec, Direction de l'Île de Montréal, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q. c. C-24.2).

ADOPTÉ

40.01 1112726002

CA11 30 07 0264

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-E076

VU les articles 130, 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 juillet 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-E076 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 730 000 \$ pour la construction d'infrastructures telle que pavage, trottoirs, bordures, conduits souterrains pour l'éclairage et système d'éclairage ».

ADOPTÉ

40.02 1114939008

CA11 30 07 0265

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h 26

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement